

## Les méthodes d'aménagement

Lorsqu'on entreprend des travaux sur un terrain situé au bord de l'eau, il est recommandé de conserver une bande de végétation à l'état naturel. Il faut donc minimiser la coupe des arbres et de la végétation sur une bonne distance.

Dans le cas d'un terrain qui a déjà été défriché, il est nécessaire de rétablir un état plus naturel en cessant de couper le gazon et en accélérant la repousse. Ceci peut être fait en introduisant des plantes, des arbustes et des arbres indigènes.

Il existe plusieurs techniques et types de végétation, selon la situation précise. L'idée est de prévoir des solutions adaptées à votre terrain avant d'entreprendre les travaux.



La loi sur l'assainissement de l'eau du Nouveau-Brunswick oblige l'obtention d'un permis de modification des cours d'eau pour entreprendre des aménagements à moins de 30 mètres d'un cours d'eau. Contactez votre bureau régional du ministère de l'Environnement pour plus d'information.

## Besoin d'aide?

Le Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche peut vous donner un coup de main avec votre projet d'aménagement de votre zone riveraine. N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :



**Comité de Gestion  
Environnementale de  
la Rivière Pokemouche**

1040, rue du Parc, Unité 4  
Paquetville, NB E8R 1J7  
Tél. : (506) 764-5201  
Télec. : (506) 764-3424  
www.cgerp.ca

[gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)

This project was undertaken with the financial support of:  
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada



**Votre Fonds en fiducie pour  
l'Environnement au travail**

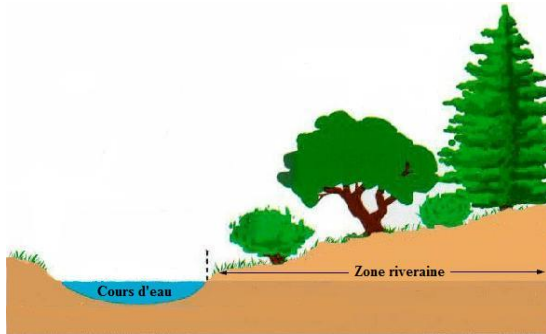
## Les zones riveraines



**Comité de Gestion  
Environnementale de  
la Rivière Pokemouche**

## C'est quoi une zone riveraine?

Une **zone riveraine**, **bande riveraine** ou **zone tampon** est une bande de végétation naturelle et non perturbée qui s'étend le long d'un cours d'eau.



Elle est composée de plantes, d'arbustes et d'arbres à son état naturel.



## Les rôles de la zone riveraine

- Protection de la qualité de l'eau
- Protection contre l'érosion
- Protection contre la crue des eaux
- Protection de la faune

## Protection de la qualité de l'eau

La zone riveraine agit comme un filtre pour les substances toxiques et autres polluants (pesticides, fertilisants, produits chimiques) qui s'écoulent vers les cours d'eau. Elle aide à maintenir une eau de bonne qualité en emprisonnant les particules plus fines du sol. Les plantes de la zone riveraine vont aussi utiliser les excès de nutriment présent dans les eaux d'écoulement.



## Protection contre l'érosion

La végétation de la zone riveraine forme un réseau de racines qui retient la terre et les sédiments. Le bord de la berge est alors plus stable et il est protégé contre l'érosion.



## Protection contre la crue des eaux

La zone tampon agit comme une éponge en aidant le sol à absorber davantage et en réduisant ainsi l'impact de la crue des eaux. La végétation, les billots et les rochers près d'un cours d'eau réduisent la vitesse d'écoulement de l'eau et minimisent les dommages.

## Protection de la faune

La végétation présente le long de la zone riveraine fournit l'ombrage nécessaire pour maintenir l'eau froide. Elle sert aussi d'abris contre les prédateurs pour les animaux qui se déplacent le long des cours d'eau. Les arbres et branches qui tombent dans l'eau vont créer des abris pour les poissons et sont une source de nourriture importante.

## Avantages pour les propriétaires

### Protection de la valeur de la propriété

- Érosion, inondation et effet du vent.

### Qualité de vie

- Ombrage, fraîcheur, intimité et beauté de la nature.

